vela sur ces cinq projets de résolutions recommandés par la Deuxième commission, ses in ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée: celui du développement de Unidication en Afrique, par lequel l'Assemblée inviterait divers organismes — atici ernementaux et non gouvernementaux — à accroître leur aide aux gouvernements africains afin que ceux-ci puissent réaliser leurs programmes éducatifs; elle de l'aide à la Libye, où l'on concluait que cette question ne devrait plus luti sormais faire l'objet d'un point spécial de l'ordre du jour et qu'elle pourrait ient re examinée comme le sont les problèmes de nombreux autres États d'Afrique e phi ont récemment accédé à l'indépendance, c'est-à-dire dans le cadre plus vaste unit soroblèmes généraux du développement économique et social; et celui qui avait pur objet de confirmer les allocations de fonds au titre du programme élargi lent assistance technique pour 1963.

bar forramme élargi d'assistance technique a été adoptée par 81 voix (dont celle il éta Canada) contre aucune et 10 abstentions. En bref, elle réitère l'appel lancé lors forme la Conférence des contributions tenue en octobre aux États membres de l'ONU ution membres d'institutions spécialisées pour qu'ils revisent leurs contributions à curvre du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial, afin que nts des budgets combinés de ces deux programmes atteignent dans l'avenir immédiat ution objectif de 150 millions de dollars (les contributions déjà versées ou promises isatie présentent actuellement un total de 120 millions).

Enfin, la résolution concernant l'assistance au Rwanda et au Burundi a été e quidoptée par 81 voix (dont celle du Canada) contre aucune et 11 abstentions. L'esput Assemblée y autorise le secrétaire général à continuer en 1963 l'exécution du ales rogramme d'assistance technique et économique institué le 27 juin 1962 par sa nécessolution 1746 (XVI) après l'accession des deux territoires à l'indépendance. On value à environ \$513,600 les dépenses qu'entraînerait la première étape du proelle tranme de 1963.

Le dernier point d'ordre économique étudié par l'Assemblée à sa dix-septième de la résolution proposée par la Deuxième Commission, l'Asson de la résolution proposée par la Deuxième Commission, l'Asson de la population, priait l'Orden de la Commission de la population, priait l'Orden de la Nations Unies d'encourager et d'aider les gouvernements à reduction de la leurs problèmes de développement économique et social. Se pré l'Assemblée a adopté cette résolution par 69 voix contre aucune et 27 abstentions (dont celle du Canada): elle avait auparavant repoussé, sur la proposition de la

(dont celle du Canada); elle avait auparavant repoussé, sur la proposition de la refrance et du Liban, l'opinion (professée aussi par la Commission de la popula-rection) selon laquelle l'Organisation devrait fournir une assistance technique aux propouvernements pour leur permettre d'exécuter leurs programmes nationaux relationités aux problèmes démographiques.

Après une année d'atermoiements, l'Assemblée a approuvé, lors de sa dixseptième session, une déclaration concernant la souveraineté permanente des